COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONRÉAL

N°: 500-06-000073-268

DATE : le 6 novembre 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

TAREK HAMZA
Demandeur
c.
AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC
Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

---

[1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été désigné par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Donald Bisson pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE**.

Martin Sheehan

Signature numérique de Martin Sheehan
Date : 2026.11.06 10:27:37 -05'00'

MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

JS1699